une politique féconde pour la démocratie si la action reste divisée et en pleine bataille ? (Très bien sur divers bancs.)

Une grave responsabilité pèse actuellement sur les décisions des républicains. Ils savent que le chef du gouvernement est l'homme des réalisations. Ils ont à se demander s'ils ne doivent pas faire faire leurs renonces personnelles et aider la démocratie à se conduire dans l'ordre et la liberté vers la justice sociale. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Abel Ferry

M. Abel Ferry succède à la tribune à M. Drelon.

M. Abel FERRY. — La France souffre du régime administratif datant de l'an VIII. Au lendemain de l'empire, l'assemblée nationale fit de la décentralisation et les Chambres républicaines qui se sont succédé ont essayé également d'entrer dans cette voie.

Une réforme qui ferait une administration plus souple, équilibrée de toutes les initiatives, s'impose. Mais il faudrait commencer par modifier la loi électorale si l'on veut faire une réforme administrative sérieuse. (Très bien.)

M. du HALGOUET. — Il y a vingt ans que nous avons proposé une réforme administrative. (Très bien à droite.)

M. Abel FERRY. — L'unité nationale ne peut être mise en question. La majorité républicaine ne le permettra pas ; elle ne permettra pas non plus que l'œuvre laïque de la République soit mise en question.

Il y a cependant certaines libertés qui peuvent être accordées à la région ; on peut la dispenser de l'approbation du budget sauf pour les dépenses nouvelles.

Le gouvernement devrait faire une table des matières de ce qui doit être matière d'Etat ou matière régionale. Ce sera un grand spectacle que celui d'un régime historique se régénérant lui-même.

C'est cette grande réforme que le pays réclame ; elle doit se faire pour la République entre laïques et républicains. (Applaudissements.)

Déclaration des proportionnalistes

M. Charles Benoist monte à la tribune. Des applaudissements l'accueillent avant qu'il ait ouvert la bouche.

M. Charles BENOIST lit une déclaration des 318 partisans de la réforme électorale avec scrutin de liste et représentation proportionnelle. (Très bien.)

M. Charles BENOIST. — Ils prennent acte de la promesse du gouvernement de déposer prochainement un projet de loi. Comme lui ils veulent que la réforme électorale soit large, franche et loyale. (Très bien.)

Ils n'ont jamais contesté que ce soit la majorité qui doit gouverner. Il ne s'agit pas de retirer à la majorité les droits qu'elle a dans un régime parlementaire, mais au contraire de les lui assurer. (Applaudissements).

La représentation proportionnelle est tout à la fois la représentation de la majorité comme majorité et de la minorité comme minorité. (Applaudissements.) Elle est cela ou elle n'est rien.

Comme le gouvernement, les proportionnalistes ne seront pas irréductibles sur les détails. Ils ne seront intransigeants que sur ce point : c'est que la représentation soit vraiment proportionnelle. Ils proclament que c'est une réforme de bonne foi et de loyauté politique. (Très bien.)

Ils se proposent de prendre pour objectif dans tout ce qu'ils proposeront le bien du pays et de la République. (Interruptions sur divers bancs à gauche. Applaudissements.)

Ils considèrent la déclaration du gouvernement comme l'abandon définitif du scrutin d'arrondissement. (Applaudissements.) La réforme a été votée par quatre millions et demi d'électeurs, apportée ici par près de 320 députés. (Applaudissements.)

Pour les proportionnalistes c'est une œuvre de paix et libre démocratie. (Applaudissements.)

L'orateur donne lecture de quelques noms de signataires de la déclaration ; elle est signée par 318 députés.

M. Charles Benoist est fort applaudi.

Les revendications des cheminots

M. COLLY présente, en sa qualité de cheminot, quelques observations au sujet des agents des chemins de fer.

M. COLLY. — Depuis vingt ans, ces agents ont fait auprès du gouvernement des démarches qui sont jusqu'ici restées sans résultats. En dernier lieu, ils ont eu recours au moyen extrême de la manifestation dans la rue. Il n'a pas mieux réussi que les autres ; on a employé contre eux la manière forte.

Malgré leurs sentiments pacifiques, ils ont été assommés par la police et condamnés par les tribunaux. (Très bien à l'extrême gauche.) Que vont-ils faire aujourd'hui en présence de l'augmentation de la cherté de la vie ? Ils vivent un peu plus misérablement et meurent plus jeunes.

Il y a des agents qui ne gagnent pas plus de 4 fr. 75 par jour. Comment pourraient-ils vivre avec ce maigre budget ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Les agents se plaignent du surmenage ; avec le travail excessif qu'on leur demande, on ne peut pas s'étonner qu'il y ait des accidents. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Veut-on qu'ils aient recours à un autre moyen, à la grève, comme en 1891, grève au cours de laquelle 800 d'entre eux, parmi lesquels je me trouvais, furent révoqués. Cette fois-ci le mouvement sera plus généralisé et se prolongera plus longtemps. (Applaudissements à l'extrême gauche.) Peut-être regrettera-t-on alors de ne pas leur avoir rendu justice. (Applaudissements.) Ce n'est pas par des circulaires, mais par des satisfactions plus tangibles qu'il faut rendre hommage aux services rendus par les agents des chemins de fer. La Chambre a voté des améliorations en leur faveur, mais ces lois ont été arrêtées au Luxembourg. Les agents ont perdu confiance dans la Chambre ; ils disent que la Chambre aurait où imposer sa volonté, sinon on est fondé à croire que les députés n'ont voté ces lois qu'avec le secret espoir qu'elles n'aboutiraient pas. (Vives interruptions à gauche ; applaudissements à l'extrême gauche.)

M. BERTEAUX. — Il n'a pas dépendu de la Chambre de faire prévaloir sa volonté. La volonté de donner aux agents des chemins de fer une satisfaction légitime n'est pas plus couteuse pour la Chambre de 1910 que pour le président. (Applaudissements à gauche.)

M. COLLY. — Il y a vingt ans que les agents entendent cette musique et qu'ils demandent quelque chose de plus substantiel.

Ils ne comprennent pas bien comment les 430 députés qui ont voté la loi peuvent être tenus en tutelle par 300 sénateurs. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Les travailleurs n'ont plus confiance dans le Parlement. Ils semblent même se désaffectionner de la République. (Mouvements.) La République sera socialiste ou elle ne sera pas. (Bruit ; applaudissements à l'extrême gauche.) Nous sommes opprimés par les radicaux. Il faut que cela cesse ou bien, si vous faites une nouvelle fête pour le triomphe de la République, nous vous fausserons compagnie. (Applaudissements à l'extrême gauche ; rumeurs à gauche.)

Lorsqu'au lieu de traquer les travailleurs on les traitera avec plus d'humanité et de justice, alors la République sera hors de danger. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Cris : La clôture !

La clôture est prononcée.

Les ordres du jour

De nombreux députés qui étaient sortis rentrent en ce moment. En un clin d'œil et dans un brouhaha énorme, la salle se trouve archi-comble. L'hémicycle est aux trois quarts envahi. Dans les bas côtés se tiennent quelques sénateurs, parmi lesquels M. Ribot. Au banc des Ministres sont assis : MM. Briand, Pichon, Dupuy, Cochery, Général Brun, Trouillot, Viviani, Doumergue, Barthou, Sarraut, Renoult, Chéron. On sent que la bataille va se livrer sur les ordres du jour. A grand'peine, à force de coups de sonnette, le président finit par obtenir le silence.

M. le président fait connaître qu'il a reçu plusieurs ordres du jour : 1. de M. Albert Poutain et plusieurs de ses collègues ; 2. de MM. Berteaux, Jean Cruppi et plusieurs de leurs collègues ; 3. de M. Augagneur et plusieurs de ses collègues ; 4. de M. Raynaud et plusieurs de ses collègues ; 5. de M. Ernest Roche ; 6. de M. André Hesse et plusieurs de ses collègues.

Le Président du conseil accepte l'ordre du jour de M. André Hesse

M. Aristide BRIAND, président du conseil. — Le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour déposé par M. Hesse et ses collègues, parce qu'il contient l'approbation des déclarations du gouvernement et lui marque confiance pour la réalisation de son programme. (Mouvements prolongés.)

Au milieu du bruit effroyable des discussions M. Ferdinand Buisson monte à la tribune.

M. Buisson

M. F. BUISSON réclame du gouvernement une précision au sujet de la politique de défense de l'école laïque.

Comment le gouvernement appliquera-t-il d'ici à la rentrée les promesses contenues dans sa déclaration ?

M. Buisson ne pouvant parvenir à se faire entendre prend le sage parti de descendre de la tribune.

De son banc, et toujours au milieu du bruit, M. RAYNAULD, signataire de l'ordre du jour de la gauche démocratique, déclare se rallier à celui de M. Hesse, accepté par le gouvernement.

M. Ernest ROCHE prononce quelques paroles que ses voisins seuls entendent.

Déclaration de M. Berteaux

Enfin M. Berteaux monte à la tribune. Le silence se rétablit comme par enchantement. M. Berteaux va livrer combat au cabinet.

M. BERTEAUX regrette que le gouvernement n'ait pas accepté l'ordre du jour qu'un nou des deux groupes les plus importants de la Chambre M. Cruppi et lui ont reçu mandat de déposer.

Le président du conseil a voulu que la Chambre approuvât ses déclarations.

L'orateur et ses amis ne peuvent accepter certains reproches qui leur ont été adressés. Quand, en 1902, M. Waldeck-Rousseau s'est présenté devant la Chambre, il n'appartenait pas à leurs rangs ; ils l'ont cependant soutenu de toutes leurs forces, sûrs qu'il ne les trahirait pas. (Très bien, à gauche.)

C'est la même confiance qu'ils étaient prêts à accorder au président du conseil.

Ils ont cependant le droit de demander au ministère de ne pas peiner la plupart d'entre eux par ses reproches. (Très bien, sur divers bancs à gauche.)

Quand donne la majorité républicaine s'est-elle livrée à des excès, comme semblerait le dire certaine phrase du discours du président du conseil ?

Le président du conseil aura une majorité, mais de qui sera-t-elle composée ?

Dans un appel, signé notamment par M. Paul Beauregard, par M. Lucien Dior, on invite les commerçants à constituer un trésor de guerre dont l'emploi est destiné à combattre la majorité et les réformes.

Le président du conseil ne peut pas ne pas accepter l'ordre du jour de l'orateur et de ses amis. Il exprime sa confiance, et cela ne lui suffit pas. Il lui faut une abdication complète des pouvoirs qu'ils tiennent des électeurs.

Ses amis et lui ne peuvent pas aller jusque-là. (Très bien, sur divers bancs à gauche.)

S'il convient au président du conseil de faire une majorité où entreront ceux qui ont toujours combattu l'œuvre républicaine de ces douze dernières années, qu'il ne compte pas sur l'orateur et ses amis.

BRIAND A LA TRIBUNE

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL s'étonne d'avoir été mal compris. Il n'a jamais nié la majorité républicaine et on a abusé du droit de commentaire sur une métaphore. Très bien, très bien sur divers bancs.)

Que demande M. Berteaux ? Que demandent ses amis du groupe radical et du groupe radical-socialiste ? D'indiquer la majorité sur laquelle le Gouvernement compte s'appuyer. N'a-t-on donc pas lu, ou pas compris les déclarations du Gouvernement

Les paroles de l'orateur ne sont pas le résultat d'une improvisation ; ce qu'il a dit est conforme à la politique qu'il a dessinée comme devant être celle du Gouvernement dès sa première rencontre avec la Chambre.

Sa politique a toujours été la même, et toujours il s'est trouvé une majorité exclusivement républicaine pour l'approuver dans son œuvre.

Cette œuvre a-t-elle été inefficace ?

Il a fait triompher la réforme des retraites ouvrières.

A la veille des élections il a indiqué les caractères auxquels on pourrait reconnaître un républicain dans la bataille, et beaucoup de radicaux, de radicaux socialistes sont allés à la bataille avec ses déclarations. (Applaudissements sur divers bancs).

Cette politique a ramené à la Chambre une majorité républicaine compacte.

L'orateur a été, dans les batailles du passé, avec les républicains dès le début, quand il y avait beaucoup de coups à recevoir. Et il est injuste de dire qu'il a essayé de se désolidariser d'avec eux.

M. Berteaux lui offre la confiance, et tout son discours paraît conclure à ceci : Vous ne la méritez pas.

On lui donnerait la confiance dans son programme, mais non dans sa personne ?

Si un gouvernement pouvait se soumettre à l'humiliation d'un tel ordre du jour, la Chambre devrait le repousser comme indigne. (Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche).

C'est l'intérêt de la République que les députés défendent ici ; qu'ils écartent toutes considérations de groupes ; qu'ils retiennent ceci pour faciliter leur vote : Le Gouvernement a présenté un ordre de réformes ; l'ordre du jour de M. Hesse les approuve et approuve en même temps les déclarations du Gouvernement. C'est le seul qu'il peut accepter.

Le Gouvernement veut une majorité exclusivement républicaine

Le Gouvernement pourra avoir des concours de tous les côtés de la Chambre sur certains points ; mais est-ce à ce concours qu'il fait appel ? N'a-t-il pas dit à plusieurs reprises qu'il ne voulait gouverner qu'avec une majorité républicaine ?

Il a parlé hier au nom même du parti républicain. Il a dit qu'il devait rechercher le minimum d'agitation ; mais il a ajouté qu'il ne demandait à personne d'abandonner ses idées et de renoncer à la propagande.

Peut-on donner à ce langage la signification d'un désaveu de la politique républicaine ?

Entre les partis, entre les militants il y a une masse énorme de citoyens, bons Français, bons républicains, qui votent, qui sont certainement le plus grand nombre : ceux-là veulent la paix, la sécurité pour travailler.

Nous voici à la minute définitive.

L'orateur a la conviction qu'il a été compris par l'immense majorité des républicains du pays et qu'il est en communauté d'aspirations avec eux. Il n'accepte pas d'autre ordre du jour que celui qui implique la confiance entière.

S'il n'est pas voté par la majorité républicaine, il est prêt à se retirer. (Applaudissements).

Et le président du Conseil termine :

Gardez-moi ou rejetez-moi, mais si vous me gardez, gardez-moi tout entier, avec ma dignité et mon programme. C'est le seul moyen de me donner la force dont j'ai besoin pour l'avenir. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

La discussion des ordres du jour

La priorité est demandée pour divers ordres du jour.

BRIAND, président du Conseil. — Il est entendu que le Gouvernement pose sur la priorité la question de confiance. Si la priorité était accordée à tout autre ordre du jour qu'à celui de MM. Hesse et Bouréy, il se retirerait. (Applaudissements à gauche et au centre).

Par 458 voix contre 90, la Chambre repousse la priorité sur un ordre du jour de M. Aphriot.

M. Berteaux votera la confiance

LE PRESIDENT consulte la Chambre sur la priorité demandée en faveur de l'ordre du jour de MM. Berteaux et Cruppi.

M. BERTEAUX monte à la tribune.

Il est applaudi sur les bancs radicaux-socialistes et socialistes.

M. le président du Conseil, dit-il, a apporté enfin la parole que mes amis et moi attendions. Il a dit très nettement qu'il voulait gouverner avec le groupe radical-socialiste et le groupe radical, avec les signataires de l'ordre du jour présenté par moi, et qu'il ne voulait pas dans sa majorité des hommes qui ont été depuis douze ans les alliés les plus fidèles de la réaction. (Très bien ! très bien à gauche. — Interruptions à droite).

Mes amis et moi approuvons ces déclarations du président du Conseil, et, dans ces conditions, comme notre ordre du jour ne diffère de celui de M. André Hesse que par l'adjonction dans ce dernier des mots « approuvant les déclarations du gouvernement », nous sommes tout prêts à céder notre tour de priorité à l'ordre du jour de M. André Hesse, que nous sommes décidés à voter après les dernières déclarations du président du Conseil. (A plusieurs bancs à gauche).

Après une intervention de M. AYNARD qui déclare que les membres de son parti s'abstiendront sur le programme mais voteront la confiance, le Président donne lecture de l'ordre du jour de M. André HESSE.

Le vote

M. BRISSON consulte la Chambre sur la première partie, ainsi conçue :

« La Chambre, fidèle à la politique traditionnelle du parti républicain, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante en lui... »

Il est procédé au pointage conformément au règlement.

A ce moment, M. Etienne, vice-président, remplace au fauteuil M. Brisson et fait connaître le résultat du pointage.

A la majorité de 464 contre 121 sur 525 votants, cette première partie est ADOPTÉE

LE PRESIDENT consulte la Chambre sur la deuxième partie, ainsi conçue :

« ...pour continuer l'œuvre de réforme des trois précédentes législatures, pour pratiquer une politique d'action laïque, pour faire voter rapidement l'impôt sur le revenu, pour poursuivre avec une majorité composée exclusivement de républicains décidés à faire aboutir ces réformes, l'œuvre de progrès démocratique et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Il est procédé au scrutin.

A la majorité de 375 contre 92 sur 467 votants, la deuxième partie de l'ordre du jour est adoptée.

Vote de l'ensemble

Le président consulte la Chambre sur l'ensemble.

A la majorité de 403 contre 110 sur 513 votants, l'ensemble de l'ordre du jour est adopté.

La séance est levée à 8 h. 15 et renvoyée à jeudi 3 heures.

A 2 heures, réunion dans les bureaux.

AU SENAT

La grève des chemins de fer du Sud

L'INTERPELLATION PELISSIER

Paris, 23 juin. — La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Antonin Dubost.

M. Pélissier a la parole pour développer son interpellation sur la grève des chemins de fer du Sud et sur la nécessité qui s'impose d'assimiler par une loi les agents des compagnies secondaires aux agents des grandes compagnies.

M. Pélissier regrette que le Sénat et la Chambre aient refusé d'étendre aux agents des compagnies secondaires le bénéfice de la loi des retraites accordé aux agents des grandes compagnies.

Cette décision établissait entre le personnel des chemins de fer de telles différences de traitement que de vifs mécontentements devaient survenir. La grève prit fin, grâce à l'action personnelle du ministre des travaux publics. M. Pélissier espère en terminant que le gouvernement prendra la défense des agents des compagnies d'intérêt local. M. Louis Martin s'associe à ces conclusions.

MILLERAND A LA TRIBUNE

Millerand, ministre des travaux publics, répond.

MILLERAND dit que le gouvernement avait le devoir d'assurer la continuation d'un service public interrompu par la grève. Les agents des chemins de fer du Sud ont d'ailleurs obtenu des relèvements de salaires. Le ministre fait remarquer qu'on ne saurait assimiler complètement les agents des compagnies secondaires aux agents des grands réseaux. Le travail de ces derniers est autrement dur. On a répandu le bruit que la grève des chemins de fer du Sud n'avait été qu'une sorte de répétition préalable d'événements plus graves ; c'est attacher trop d'importance aux discours de quelques isolés. Il a été fait depuis dix ans des sacrifices sérieux pour le personnel des chemins de fer, sans parler de la réglementation du travail qui est à l'étude et de la loi des retraites qui sera appliquée à partir du 1er janvier 1911. Nous dépensons, dit Millerand, cette année, treize millions pour le personnel sur l'ancien réseau de l'Ouest. Les dépenses du personnel qui étaient, pour les sept grandes compagnies, de 399 millions en 1899 se sont élevées, en 1909, à 522 millions. L'augmentation du salaire par tête d'agent atteint 120 francs. C'est le contribuable qui a supporté l'aggravation de ces charges. Ces dépenses étaient nécessaires surtout en faveur du petit personnel, mais il était utile de rappeler l'effort fait par le pays. (Applaudissements.)

L'ARMEE DANS LES GREVES

M. FLAISSIERES dit qu'en fournissant à la compagnie des mécaniciens et des agents, le gouvernement a violé la neutralité à laquelle il est tenu.

MILLERAND déclare qu'il n'a fait qu'assurer un service public dont on ne peut pas se passer. Le personnel a mieux à faire que d'écouter des paroles de haine et il doit attendre les mesures de justice que le gouvernement et le Parlement sont prêts à prendre en sa faveur.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

On fixera ultérieurement la date d'une interpellation de M. Denoix sur certains faits d'administration dans la Dordogne. On fixera à jeudi la discussion de l'interpellation sur la catastrophe de Viltepreux.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

La séance est levée à 6 heures.

L'ESPAGNE ET LE VATICAN

LA RUPTURE INEVITABLE. — DECLARATIONS DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Madrid, 28 juin. — La tension s'est encore aggravée entre le gouvernement espagnol et la papauté.

Le ministre des affaires étrangères, M. Garcia Prieto, qui demeure fidèlement dévoué à la politique de M. Canalejas, de même que M. Cobian, ministre des finances, en dépit des rumeurs contraires, ne dissimule point la possibilité d'une rupture. Le cabinet est fermement uni contre la poussée ultramontaine, et, jusqu'ici, il a obtenu l'appui constant du roi.

Le parti libéral tout entier se montre très irrité de l'attitude du nonce, M. Vico, qu'il accuse d'avoir contribué à envenimer le conflit.

M. Canalejas compte déposer avant le 20 juillet et faire discuter aussitôt son projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'instruction publique a prononcé, à un banquet de la presse, des paroles qui sont très commentées. « Le gouvernement, a-t-il dit, opposera à ses adversaires une infatigable ténacité : il veut ouvrir à l'Espagne une fenêtre sur l'Europe. »

D'autre part, à Alicante, une pétition couverte de 1.500 signatures approuvant la politique de M. Canalejas, a été remise au maire. A Olava, où la musique jouait sur la place, le public demanda la « Marseillaise ». Les séminaristes ayant protesté, la foule les chassa.

L'AGITATION CLERICALE

Les curés de toutes les paroisses de Madrid ont envoyé à M. Canalejas un message pour protester contre l'interprétation de l'article 11 de la Constitution, contre l'ordonnance relative aux congrégations religieuses et contre les déclarations contenues dans le discours du trône au sujet de l'enseignement laïque.

Les curés expriment l'espoir que M. Canalejas changera d'avis quand il comprendra — ce qui ne peut tarder — que ce n'est pas la partie la plus nombreuse et la plus saine de l'opinion publique qui réclame ces réformes.

A Vintone, dans toutes les églises, la protestation des prélats espagnols a été affichée bien en vue sur l'ordre de l'évêque. Au Ferrol et à Valence, les catholiques ont organisé des meetings de protestation contre le gouvernement. A Barcelone, la Ligue diocésaine et l'Union catholique publient une circulaire déclarant que l'ordre royal interprétant l'article 11 de la Constitution constituait un attentat contre le sentiment religieux et qu'il était nécessaire de contenir l'orientation radicale du gouvernement puisque les forces catholiques étaient suffisantes.

Un engagement au Maroc

NOUS AVONS PLUSIEURS BLESSES

Tanger, 28 juin. Un engagement vient de avoir lieu sur la rive gauche de l'Oum-Er-Ribia entre la kasba de Zidonia et El-Baroudj.

Les colonnes légères envoyées par le général Moinier dans la direction de Tadla pour y assurer la sécurité et protéger les populations contre les razzias des partisans de l'agitateur Ma El Ainin qui regagnaient la frontière des Chaouia par El-Baroudj, furent attaquées dans la journée du 23 par un contingent important des partisans du célèbre marabout, auxquels s'étaient joints les tribus montagnardes de la région. Il s'ensuivit un combat assez vif à la suite duquel ces bandes furent repoussées après avoir subi des pertes importantes.

Nos colonnes ont continué leur marche sur El-Baroudj.

De notre côté, le capitaine Chemin, le lieutenant Mury et plusieurs soldats ont été blessés.

LA GAGNANTE du PREMIER PRIX de NOTRE CONCOURS

Mlle LEPAPE, directrice d'Ecole à Looberghe, écrivit ses réponses aux questions sur les exploits de la Bande du « Borgne Noir de Fives », à deux cents mètres du repaire des cyniques Brigands de Flandres

A travers la verdoyante campagne flamande, j'ai cheminé longtemps, — cheminé... sur une cinquante-chevaux, — longtemps, avant d'atteindre le petit village de Looberghe où je comptais féliciter la gagnante du premier prix de notre Concours. Mlle Lepape, directrice de l'école de filles de Looberghe.

Le Borgne Noir de Fives parmi les Bandits de Flandres

Looberghe, c'est au bord d'un canal paisible de Flandres, comme un beau miroir d'étain encadré de souples roseaux, un village qui semble un jeu d'enfant avec une drôle de petite vieille église au milieu, des maisonnettes à toits bien rouges tout autour, puis l'école surmontée d'un clocheton au bout de l'agglomération.

Autour de ces « constructions pour enfant bien sage », la campagne, épaisse, touffue de verdures, avec des sentiers presque sauvages rampant le long de fermes éparses, une campagne saisissante par son caractère rudement rustique, l'allure farouche de ses bosquets masquant la vie des demeures aux meurtrières méfiantes.

Cet aspect étrange m'inquiète. Tout en demandant le chemin de l'école où je pense trouver la directrice, « ma gagnante », je me renseigne...

« Mais vous êtes ici en plein pays de bandits ! »

Looberghe c'était la capitale des malandrins qui mirent en émoi toute la campagne de Dunkerque et de Bourbourg durant ces dernières années.

On vient d'y arrêter, il y a peu de jours, la famille Hœdts, les Erckelboudt.

Les fermes de ces brigands sont là-bas, à deux cents mètres de l'école où vous vous rendez...

C'est là que la mère Erckelboudt, une vieille paysanne plus rusée qu'un notaire, dirigeait et organisait ces expéditions nocturnes qui se soldaient par des cadavres ou des pillages en règle...

Elle allait, à la tête de ses bandes, voler les poules, fracturer les bahuts, commander les meurtres ! Quand éveillés par les abois d'un chien des voisins mettaient le nez à la fenêtre, la mère Erckelboudt leur criait : « Oui, c'est moi ! l'Erckelboudt ! Et puis après ! Si vous avez le malheur de dire un mot on vous arrangera ! Fermez vos volets et silence ! »

Le lendemain soir en guise d'avertissement les « trouble-tête » trouvaient une décharge de plomb sur leur porte.

Personne n'osait rien dire. Un paysan voulut enfreindre la défense de « l'Erckelboudt ». En revenant un soir des champs, il trouva sa ferme en flammes...

Maintenant que la bande est sous les verrous, les gens commencent à parler. Mais ils y ont de la peine. On s'inquiète encore de voir rôder par les routes du pays la mère Hœdts — la « Charlotte » — la tête enfermée dans un fichu d'où les yeux flamboient...

Elle n'aurait rien fait. Elle serait innocente. On a peur encore tout de même... »

J'arrive à l'école de filles où je demande Mademoiselle Lepape. J'apprends qu'elle n'y est pas. Elle est à Lille pour y conduire des aspirantes au brevet de capacité.

Dans l'école s'agite toute une marmaille à cheveux blonds, roussâtres. Les fronts têtus des « ruraux » s'y révèlent. C'est là qu'il y a quelque temps la plus petite fille des Erckelboudt s'exerçait au vol pour ne pas manquer aux traditions de sa lignée...

Et je pensais que les histoires de vol et de meurtre dont le « Borgne Noir de Fives » fut le héros devaient paraître singulièrement simples, à la directrice de cette école, lorsque le soir sous la lampe elle était interrompue dans sa lecture par les coups de fusil des bandits, contre quelque ferme proche...

Heureuse et modeste

C'est, dans nos bureaux, hier matin, que j'ai pu rencontrer Mlle Lepape. Elle venait de recevoir cinq beaux billets de cent francs en récompense de sa perspicacité.

Je la félicite de son adresse à avoir su démêler l'écheveau des intrigues de notre roman-feuilleton.

Malicieuse, la jeune institutrice fuira l'interview. Elle m'en dit sa peur :

« Vous n'allez pas m'interviewer ? J'aime si peu qu'on s'occupe de moi. Cela me gênerait. Et je n'ai rien fait d'extraordinaire. Je m'étonne

---

FEUILLETON DU 29 JUIN. — N. 11

LA VIERGE

par Emile BENGERAT

Elle toucha en effet à sa douzième année et l'abbé Forthomme ayant fait observer, un soir, que l'âge était venu pour elle de penser à la première communion, Amélie s'était empressée d'accueillir l'avertissement et de recourir à ce moyen d'effacer dans l'âme de l'enfant l'image encore tenace du « bon ami ». Camille, consulté pour la forme, déclara qu'il ne fallait point se singulariser.

— Ça ne donne ni chaud ni froid, pas vrai ? dit-il, en se remémorant la sienne, et les abeilles n'y songent pas. Mais dans les familles nobles c'est un usage et une tradition. Enfin si elle ne la faisait point, il pourrait lui en coûter pour son mariage.

Toutefois lorsque le curé du bourg fut parti, l'oncle « qui n'a rien dans la tête » ne cacha point sa mauvaise humeur.

Comment allait-on accorder cette cérémonie avec l'éducation libérale, presque scientifique, moderne enfin que la fillette avait reçue si longtemps de Conrad ? Après lui avoir appris à penser, à réfléchir, à se rendre compte des choses, comme une petite femme, en allait-on lui enseigner à « croire sans y aller voir » et lui bouleverser l'entendement ? Quelle marmelade dans sa tête.

Pour lui, il se rappelait qu'il avait failli en devenir fou. D'une part, on lui démontrait que deux et deux font quatre et de l'autre que trois font un ! D'ailleurs il était le premier à reconnaître que la religion est indispensable au sexe faible.

Violette s'entreprit au catéchisme avec l'ardeur qu'elle dépensait à toutes choses, et elle eut vite mis à quia la médiocre théologie du pauvre prêtre. En huit jours, elle posséda toute la doctrine et ses mystères, et elle connut la lettre avant l'esprit. Le curé en bénit d'édification.

Cette curieuse cérémonie des premières pâques par laquelle l'Eglise catholique satisfait à la crise physiologique de la puberté et oppose une réplique divine aux questions initiales de la loi d'amour, n'influe pas diversement sur les deux sexes, et les garçons en subissent l'attrait mystique aussi inoubliablement que les filles. Mais pour ces dernières, l'effet en est plus profond, étant plus intime et allant pour ainsi dire leur chercher l'âme jusqu'aux derniers replis de l'être.

Le lieu commun en effet n'est plus à dire que la femme est uniquement faite pour l'amour. Bien avant l'éveil des sens, elle obéit déjà à sa fonction attractive par les tendresses naïvement passionnées dont elle s'exalte pour ceux qui courtisent sa faiblesse et secourent sa puérilité. Plus tard, les sens éteints et la vie vécue, l'affectivité persiste encore ; et par volte-face, l'aïeule a le même besoin d'être aimée que la fillette.

Entre ces deux enfances, il y a la période sensuelle, ou si l'on veut la phase animale, qui commence à la puberté et s'annonce par la pudeur. Elle est beaucoup plus hâtive en général que les conventions sociales ne l'admettent, et c'est une des forces de l'Eglise d'avoir su parer à ses effervescences.

Seule, aux premières ardeurs de l'âme virginale, elle a songé à donner pâture, et pâture conforme aux besoins mêmes, c'est-à-dire nourriture angélique. Les désirs vagues et candides encore de la fillette pubescente trouvent dans la première communion le pain d'amour divin qui laisse affamée l'autre, et en donne la saveur illusoire.

Par son tempérament héréditaire, comme aussi par son éducation isolée dans un milieu quasi sauvage, entre la mer et les bois, en pleine nature sauvage, la fille du baron de Razbel était désignée pour une éclosion prématurée, qu'une première douleur, celle de la trahison du bon ami, avançait encore.

Sans se douter de ce qu'il faisait ni de quelle philosophie profonde il était ainsi le truchement, l'abbé Forthomme était arrivé à l'heure, et avec le bon remède.

Violette s'étourdit dans la préparation au sacrement comme un bourdon dans une cloche, et le curé put dire en sa langue qu'elle s'abîmait en Dieu.

L'image envahissante du Nazaréen doux et blond, qu'elle se représentait, d'après la doctrine, comme impalpable à la fois et tangible, l'emplit de sa jeune masculinité troublée.

Elle le vit. Il lui apparaissait, léger entre les arbres, en sa tunique blanche, avec ce geste des deux doigts levés qui est le signe de ses mansuétudes.

Il flottait dans les villages, parlait aux humbles, se mêlait aux groupes bruns, surgissait et ressuscitait sans cesse. Les guérisons lui revenaient de droit. Il avait les tristesses et les misères de toute la presqu'île ; et c'était parce que Piébu, le sorcier loqueteux, lui était contraire qu'il terrifiait les petits enfants et faisait hurler les chiens.

Violette aimait le Christ à la fois comme on aime encore à son âge et déjà comme on va aimer plus tard, elle passait de la fièvre à l'extase à ce nom seul de Jésus, chuchotement suave, que ses lèvres muettes formaient humidement sans l'émettre. Elle ne comprenait pas pourquoi elle en revait ainsi éveillée et souvent, toute seule, elle en rougissait comme d'une immodestie.

Il lui arrivait d'être réveillée la nuit, de son profond sommeil d'enfant par une angoisse trop forte qui était de se demander si elle l'aimait plus que sa mère.

En cette incertitude, la sueur lui perlait aux tempes, car la souffrance était vive pour sa conscience, sensibilisée jusqu'à l'aigu par les poésies orientales de l'Evangile et les mystères du catéchisme.

Aimer quelqu'un plus que sa mère ! Comment cela était-il possible ? Était-ce là ce que le vieux prêtre appelait de l'adoration ? Mais sa mère aussi était adorable, étant belle, bonne et parfaite. Où était donc la différence ? En ceci probablement que, sa mère, elle l'avait et qu'elle n'avait pas l'autre. Elle se l'expliquait innocemment ainsi.

Alors il lui venait des remords instinctifs. Elle prenait horreur de son ingratitude. Elle se levait, courait à la chambre d'Amélie, s'abattait en larmes sur son lit, et s'endormait entre ses bras jusqu'au matin, dans l'ouate du sein maternel.

Ces crises passionnées inquiétaient bien un peu la baronne, mais elle y trouvait aussi son compte dans la diversion salutaire qu'elles opéraient au souvenir de Conrad. Le bon ami y perdait tout le terrain que le Christ lui disputait à elle-même, et c'était hélas ! à l'oubli complet du « faux père » qu'il fallait tendre et, si possible, arriver.

Un renfort inattendu survint à la baronne, et dont elle se serait bien passée.

Sur un mot de morale banale touchant les devoirs des enfants envers leurs parents et dont l'abbé Forthomme avait été le moraliste, Violette s'avisa tout à coup qu'elle défaillait aux siens envers celui dont elle était la fille. Le scrupule lui naquit d'avoir été trop indifférente à la mémoire de son père.

Au cours d'une promenade en barque avec Camille, car il l'emmenait parfois relever ses filets dans le petit golfe pour la distraire, elle mit la conversation sur ce sujet.

— Mon oncle, lui dit-elle, je devine déjà trop de choses pour ne pas les comprendre si on voulait me les expliquer. Pourquoi ne me parle-t-on jamais de mon père ? Je pense beaucoup à lui depuis que je deviens une personne sérieuse.

— Te parler de ton père ? Voilà bien une autre turlutaine de jeune dévote ! Pourquoi pas de ton trisaïeul, pendant que nous y sommes ? Tout cela est au diable, je veux dire... là-haut !

Et pour cacher son embarras, Camille se donna la contenance de regarder profondément un poisson dans l'eau. — Chut ! chut ! Pas de bruit. Il va se prendre !... C'est un bar !...

— Il est étrange que vous n'ayez rien à m'apprendre de mon père, vous, mon oncle !

— Mais sapristi ! est-ce que je l'ai connu, moi ? bougonna le vieux garçon. Je vivais ici et ta mère à Paris. Je n'ai pas vu Razbel deux fois. Et puis, toi, non plus, tu ne l'as pas connu, n'est-ce pas, et c'est par conséquent pour toi comme s'il n'avait jamais existé !

— « Par conséquent » est bientôt dit, remarqua finement la petite catéchumène. Vous ne ferez pourtant pas, mon oncle, que je ne souffre un peu de le voir si abandonné.

— Rentrons, fit Camille en donnant deux forts coups d'avirons, il n'y a rien à frire avec une bavarde de ton espèce. Tu as fait fuir le bar ! C'est aussi sûr que te voilà !

Et sans tarder il prévint Amélie de ce nouveau danger qu'il jugeait considérable :

— Ce Razbel maudit, le voilà qui revenait les embêter à présent !

Mais à son grand étonnement, la baronne ne parut pas s'émouvoir des curiosités rétroactives de Violette. Bien plus, dès le soir même, pendant le repas, elle causa de son mari et cita de lui quelques traits de bravoure militaire, n'en ayant point d'autres à mettre en valeur.

Le bon « idiot » en demeurait écarquillé. Elle, Amélie, trouver à louer quelque chose dans la vie de ce coquin, ah ! par exemple ! Qu'est-ce que c'était qu'une religion qui poussait à de pareils mensonges ? Quel imbécile que ce curé !

Et sous un prétexte il quitta la table, ne pouvant y tenir. Il s'enfonça, furieux, dans son allée familière, et comme le barbier de Midas lorsqu'il éprouvait le besoin de dire la vérité aux roseaux, il interpella les pins et il leur cria :

— Une canaille ! une canaille !

Tes père et mère honoreras ! prescrit le commandement de l'Eglise. Et il n'ajoute pas : si ils le méritent. Amélie avait tout de suite senti qu'il n'était pas possible d'hésiter, surtout à un moment où cette Eglise lui venait en aide par les ressources de son dogme.

De la doctrine chrétienne on prend tout ou on ne prend rien. Elle inventa donc à Violette le père « honorable » de la fiction morale. Elle renonça à la vérité, comme elle avait renoncé à l'amour.

La femme outragée, ruinée, trahie et martyrisée n'avait conservé de son bourreau que quelques lettres et une photographie. Elle les exhuma du coffret qui était le tombeau de sa vie et elle les remit à la vierge sacrée à qui elles revenaient.

(A suivre.)